



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Propositions – Préconisations aux pouvoirs publics et à la société civile

La pandémie de **coronavirus COVID-19** qui touche le monde entier, France comprise, a montrée, plus qu'en d'autres temps, la faiblesse de certains dispositifs en Protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que vis-à-vis des jeunes majeur-e-s. Les jeunes ayant été confié-e-s aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) font partie des plus vulnérables et font face toute l'année à d'importantes difficultés qui sont exacerbées en cette période de confinement et de « guerre sanitaire ».

Nous avons parmi nos combats de toujours, l'ambition que tous les accueilli-e-s de l'ASE aient droit et accès à l'**Accompagnement provisoire jeunes majeur / APJM (contrat jeunes majeur)**, dispositif spécifique, adapté, à parfaire, mais donc surtout à rendre obligatoire dans tous les départements de France. **Nous avons accueilli avec satisfaction et félicitations l'amendement gouvernemental (adopté dans le cadre des lois relatives l'état d'urgence sanitaire) visant à ce qu'il n'y ait aucune « sortie sèche » de l'ASE dans toute la France durant la période de confinement, ceci n'étant pas le cas en temps normal.**

Commence à venir les débats sur « le jour d'après » : nous y prendrons toutes notre part.

Nous appelons avec force et responsabilité à ce que le dispositif d'exception (aucune sortie sèche) devienne une réalité toute l'année en rendant obligatoire dans tous les départements de France, la proposition d'un Accompagnement provisoire jeunes majeur (APJM) comportant des aides et soutiens adaptés à tous/tes les jeunes à l'arrivée de leur majorité jusqu'à, nous l'espérons, leurs 25ans révolues si besoin (contre 19,5ans en moyenne aujourd'hui et des contrats précaires de quelques mois). Ainsi demain plus aucun d'entre eux, d'entre nous, ne nous retrouverions à la rue ou avec un avenir brisé alors que le passé voir même le présent l'ont été.

Pour rappel :

- Il y a 350.000 enfants et jeunes sont suivis par l'ASE
- Ils/elles ont cinq fois (5x) moins de chance de préparer un baccalauréat général (INED, 2016), donc imaginez l'impact des difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité pédagogique.
- Près d'un quart des SDF se déclarent être passé-e un jour par l'ASE, la DASS ou l'Assistance publique (ancêtres de l'ASE), comme le rappelle encore récemment le rapport sur le logement de la Fondation Abbé Pierre (2019) et cela atteint un tiers des SDF de moins de 26 ans ;
- Près de 30% des moins de 30ans utilisateurs/rices des services d'hébergement temporaire et de restauration gratuite sont des ancien-ne-s de l'ASE (INSEE, 2016)

Cela interroge sur les modalités d'accompagnement et la fin de la prise en charge et sur l'âge de cette rupture avec les services de protection et d'insertion alors que dans le reste de la population jeune l'âge moyen de décohabitation se situe à 26ans et l'âge moyen du premier CDI stable à 27ans ; L'âge du premier emploi significatif se situe autour de 23 ans...

Pourquoi demander plus tôt (18 ou 19,5ans en moyenne) et plus vite à des jeunes partant avec des difficultés de départ assez lourdes et peu d'appuis, ce que l'on ne demanderait même pas à ses propres enfants ?

De nouveaux points de vigilance aujourd'hui :

- Solitude et sentiment de solitude, ceci exacerbé en ce moment - ce qui est propice à la réactivation de peurs et potentiellement générateur pour certain-e-s de mises en danger (sorties sans motif ou fugues, mauvaise compréhension des informations voire hypersensibilité aux infox (*fake news*) etc.
- Une réduction des ressources humaines et matérielles dans les structures d'accueil (foyer, familles d'accueil... Équipes éducatives, matériel informatique, livres, temps/objets de loisirs...), ne permettant pas d'assumer pleinement un accompagnement fructueux et solide des enfants et jeunes et ceci a été remarqué dans le pays durant le confinement
- La recrudescence du *michetonnage* et de pratiques à risque chez les jeunes (filles et garçons) mineur-e-s ou jeunes majeur-e-s
- Accroissement de la difficulté à repérer les structures ou familles maltraitantes pour les pouvoirs publics

- Des enfants et des jeunes atteints des troubles psychiques (handicaps, dépression...) mal accompagnés faute de places suffisantes en structures spécialisées ou de spécialistes disponibles ou se retrouvant seul-e-s faute de prise en compte de leur parole ou de l'expression physique ou somatique de leur souffrance
- Des jeunes se retrouvent sans hébergement, à la rue, faute de places d'accueil disponibles (« pas de nouvelle entrée » en Foyer de Jeunes Travailleurs ou Résidences sociales, par exemple)
- Des jeunes se présentant comme mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) ne bénéficient pas d'accueil provisoire d'urgence ou sont remis arbitrairement à la rue sans solution d'hébergement
- Des jeunes en logement autonome ou hébergé-e-s à l'hôtel ayant peu accès aux produits alimentaires et d'hygiène faute de moyen financier, hors circuits des épiceries solidaires ou faute d'équipement adapté (cuisine)
- Des mineur-e-s en situation de danger ou soumis-es aux violences intra-familiales, enfants et jeunes qui doivent être pris-e-s en charge dans ce contexte national de réduction de l'activité des administrations et d'indisponibilité de places en structure d'accueil
- Des retours en famille incohérents ou faute de solution, notamment faute de contrat jeune majeur ; des jeunes se retrouvent aujourd'hui confiné-e-s dans l'environnement familial duquel on les avait retiré-e-s par mesure de protection
- Des jeunes particulièrement stressé-e-s par l'après-crise : recherche d'emploi fortement freinée par la crise, inquiétude quant aux choix d'orientation (peu d'interlocuteurs/rices référent-e-s pour les accompagner), régularisation des papiers pour les jeunes majeur-e-s étant arrivé-e-s en tant que mineurs non accompagné-e-s, incertitudes liées à l'inscription à des formations et à des demandes de bourses d'études pour l'année prochaine, difficultés à se projeter dans l'avenir, la pauvreté...

Le **Président de République Emmanuel Macron et le Gouvernement ont fait plusieurs annonces d'aides** à destination des familles, des étudiants hébergés par les CROUS, des commerces, des entreprises, des associations employeurs... **mais il manque les jeunes qui doivent s'assumer seul-e-s**, et ils/elles sont nombreux/ses soumis-es aussi à la pauvreté et aux difficultés accrues ainsi que vulnérables à la crise économique et sociale à venir !

Nos propositions et préconisations sont les suivantes :

- Accorder un **soutien financier d'urgence** (via la CAF et les départements) pour tou-te-s les jeunes ASE qui sont aujourd'hui étudiant-e-s, ou en rupture de formation ou d'activité professionnelle ou qui, ne peuvent commencer ou poursuivre leur stage, leur apprentissage, entraînant alors la suspension rémunérations
- **Garantir qu'aucun-e jeune majeur-e qui ne sera mis-e à la rue en cette période le sera brutalement sans solution solide (économique et sociale) à la fin du confinement obligatoire**
- **Rendre obligatoire durablement l'accompagnement provisoire jeune majeur (CASF) partout en France**
- Que soient encadrés les frais bancaires liés à des difficultés de trésorerie
- Que les « petites » associations soient aidées financièrement et matériellement pour absorber l'augmentation des sollicitations d'aide et d'entraide du fait de cette période de crise sanitaire et sociale inédite
- Qu'une information nationale soit faite sur les droits des jeunes de l'ASE et aux professionnels (via un vademécum spécifique) sur le plan de la santé (CSS, psychique notamment), de la scolarité et des études, des aides (revenus de transfert et aides sociales) en une forme accessible
- Soutenir d'avantage financièrement les départements et les communes pour leurs missions d'action sociale (ASE et CCAS) pour qu'ils/elles puissent répondre aux besoins des accueill-e-s et ancien-ne-s accueilli-e-s de l'ASE sur leur territoire et leur proposer un vrai accompagnement vers l'autonomie
- Renforcer les moyens du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
- Rétablir ou maintenir l'APL ou l'ALS des jeunes signalé-e-s à la CAF comme étant en impayés de loyers pendant la durée de la crise sanitaire
- Élargir l'exonération de paiement de loyer pour les étudiant-e-s dans les résidences de jeunes gérées par des associations et Sociétés publiques ou privées (le mois d'avril est exonéré pour les seuls CROUS actuellement).

Nous nous tenons à disposition pour expliquer, aider et soutenir la mise en place de ces mesures.

Veillez écouter et entendre la parole des accueilli-e-s que nous sommes.

Repairs! 94 – ADEPAPE

41/43 rue Raymond Du Temple,

94304 VINCENNES cedex

SIREN : 813 975 349 |

Association loi 1901 & art L.224-11 CASF |    

Contact : adepape94@gmail.com

Présidence : gestion.adepape94@gmail.com